VILLENEUVE
SAINT-GEORGES
Service Urbanisme

Date de publication en ligne : 8 décembre 2022

EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **PC 94078 22 00016** du - 1 DEC. 2022
Un permis de construire a été délivré à

Domicilié (e) 308 rue de Paris
94190 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

En vue de la réalisation : Démolition du auvent et du local technique.
Reconstruction d'un auvent et d'un local technique en lieu et place des existants.

Sur un terrain sis 308 rue de Paris
Cadastré AE792

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le - 1 DEC. 2022

Monsieur le Maire,
Le Maire
Pour le Maire et par délégation
la 3ème adjointe au Maire
Vice-Présidente du Conseil Départemental
Kaba SANKARE

MAIRIE VILLENEUVE-ST-GEORGES (Val-de-M.) - DAUP -

Philippe GAUDIN

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné, Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges, certifions que l'extrait d'affichage d'un permis de construire ayant fait l'objet de la décision municipale n° **PC 94078 22 00016** du a été affichée en Mairie du au conformément aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le - 1 DEC. 2022

L'Appariteur,